



Le 19 décembre 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0583

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 14 novembre 2024 et visant à obtenir :

« ... (1) Nom de toute entreprise ayant conclu avec Hydro-Québec à la suite d'un appel d'offres publics, sur invitation ou de gré à gré, un contrat d'approvisionnement en matériel et/ou services relatifs à la stratégie d'Hydro-Québec dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'intelligence artificielle générative, notamment en matière de gouvernance, de consultation, de formation, de stratégie de développement, de cybersécurité, de mise en oeuvre;

(2) Copie des contrats ainsi conclus;

(3) Tout amendement ultérieur ou modification de contrat en lien avec le contrat octroyé;

(4) Obtenir les sommes versées ventilées par année pour chacun des contrats conclus;

De plus, nous vous saurions gré de nous faire parvenir en vertu de cette même loi :

- (5) Copie de tout guide, politique, règlement, directive, encadrement, règle de gestion, norme, plan de travail, plan d'actions ou tout autre document émis à l'interne d'Hydro-Québec en matière de gouvernance, de consultation, de formation, de stratégie de développement, de cybersécurité, de mise en oeuvre ainsi que leur mise à jour en matière d'intelligence artificielle et d'intelligence artificielle générative;

- (6) Copie de tout guide, politique, règlement, directive, encadrement, règle de gestion, norme, plan de travail, plan d'actions ou tout autre document émis à l'interne d'Hydro-Québec qui concerne les conditions de travail ou l'exécution d'un travail par les employés ainsi que leur mise à jour en matière d'intelligence artificielle et d'intelligence artificielle générative;

- (7) La liste du nombre d'employés, ventilée par accréditation syndicale, association ou non syndiqué ou non régi et par titre d'emploi, ayant participé à un ou des projets pilotes rattachés à l'intelligence artificielle et/ou l'intelligence artificielle générative entre janvier 2023 et aujourd'hui;

- (8) Copie des résolutions du conseil d'administration d'Hydro-Québec ainsi que les procès-verbaux auxquels elles se rattachent faisant mention de l'intelligence artificielle et/ou l'intelligence artificielle générative depuis janvier 2021; »

(Transcription intégrale)

Concernant les points 1 à 4 de votre demande, nous avons répertorié cinq contrats, toutefois nous traitons ces documents de manière confidentielle, car il s'agit de renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec ou fournis par des tiers. Nous invoquons les articles 14, 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*:

# Contrat	Date	Fournisseur	Description	Montant versé
n. d.	1 ^{er} septembre 2018	La corporation de l'école Polytechnique de Montréal	Modèle de télésurveillance en barrage BDLM Projet de recherche et de développement « Développement de méthodes d'apprentissage machine appliquées au suivi de comportement des ouvrages hydrauliques »	322 030\$
4600032291; commande 4512363356	10 mars 2022	KPMG	Accompagner pour le développement d'expertise en modélisation et intelligence artificielle pour stratégie au Parquet.	43 800\$
4600033362; commande 4512728539	5 juin 2023	Nucléom	Soutenir l'IREQ dans le volet expérimental en collectant des données valides, entraîner l'intelligence artificielle et fournir l'accès à l'outil AIGLE pour que les chercheurs puissent tester les performance	13 748\$
n. d.	1 ^{er} septembre 2023	La corporation de l'école Polytechnique de Montréal	Modèle de télésurveillance en barrage TAGI-SKF - Projet de recherche et développement « Développement de méthodes d'apprentissage automatique pour la détection d'anomalies à l'échelle d'un ensemble de barrages »	179 058\$
4600033780; commande 4512890794	9 janvier 2024	Accuracy Canada Inc	Formation et accompagnement pour développement de l'expertise en modélisation et intelligence artificielle pour le Parquet	38 493\$

Les autres renseignements demandés ne peuvent être communiqués, car il s'agit de renseignements que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons les articles 14, 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit de renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec ou fournis par des tiers.

Concernant les 5^e et 6^e point de votre demande, nos différents codes d'éthique qui s'appliquent à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/a-propos/gouvernance/ethique.html> dont:

- Le Code d'éthique du personnel d'Hydro-Québec;
- Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales; et
- Le Code de conduite des fournisseurs.

De plus, nos encadrements qui couvrent la gouvernance et la gestion des technologies numériques incluent les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle générative. Notre politique « Nos technologies numériques » est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec accessible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/politique-technologies.pdf>. Nous ne pouvons toutefois vous communiquer notre directive « Gestion des technologies de l'information », ni nos différentes normes d'entreprise en matière de technologies de l'information, lesquelles sont traitées de manière confidentielle. Nous vous joignons toutefois copie du cadre de gouvernance en matière d'intelligence artificielle en annexe ainsi qu'un document de présentation de celui-ci.

La gestion des demandes pour des produits d'intelligence artificielle générative est intégrée à nos processus. Dans le cas spécifique de l'intelligence artificielle générative, une approche par gestion des risques par cas d'usage est utilisée. À ce jour, plusieurs projets pilotes ont été lancés pour évaluer le potentiel et les risques de ces technologies pour l'entreprise, mais un seul produit a fait l'objet d'un déploiement plus large, il s'agit de l'agent conversationnel « Copilot M365 » de Microsoft offert à même nos licences existantes avec cet éditeur.

Tel qu'énoncé sur le site Intranet de l'entreprise certains comportements doivent être adoptés de nos employés en tout temps peu importe l'outil d'intelligence artificielle générative, tandis que d'autres sont à proscrire. Un extrait du site Intranet d'Hydro-Québec à cet effet est en annexe.

Hydro-Québec s'est également dotée de principes d'éthique des données et des systèmes d'intelligence artificielle dont une copie est en annexe.

Concernant le 7^e point de votre demande, nous ne pouvons vous communiquer les renseignements visés par celui-ci en raison des motifs prévus à l'article 15 de la Loi sur l'accès. Leur production nécessiterait notamment de procéder à des croisements d'informations provenant de différents documents et/ou systèmes d'entreprise. Nous pouvons toutefois indiquer les nombres de participants pour les projets suivants :

Projet	Nombre de participants (estimé)
Copilot M365	360
Modèle de télésurveillance en barrage T A GSIKF	5
IAG sur les encadrements d'exploitation	5

Nous ne pouvons, toutefois, pas fournir de ventilation de ceux-ci par accréditation syndicale ou autrement.

Concernant le 8^e point de votre demande, nous ne pouvons vous communiquer les documents visés par celui-ci en raison des motifs prévus à l'article 35 de la Loi sur l'accès. Ces documents contiennent notamment des renseignements de nature commerciale, des analyses, des avis et des recommandations que nous traitons de manière confidentielle en vertu des articles 21, 22, 37 et 39 de cette même loi.

Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.